Identifiant unique*: 040-214003139-20151028-2015_F12-DE
Envoyé en préfecture, le 03/11/2015 - 11:05
Reçu en préfecture, le 03/11/2015 - 11:08

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/10/2015

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 octobre 2015
--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mme DEGOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. BRUEY), Mmes BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), ULMANN, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN (a procuration pour M. DUCASSE), Mme GARRIDO (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. DUPLA, (a procuration pour Mme THIEBLIN).

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. GOSSELIN), Mme COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), M. BRUEY (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à Mme GARRIDO), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°12

DELIBERATION

Rapporteur : M. DUBOS

Objet : Aide à la formation des bénévoles

Dans le cadre du dispositif d'aide à la formation des bénévoles, il est proposé d'attribuer un montant de 150 € à l'harmonie tarusate, sur un projet de 300 €.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et attribue un montant de 150 € à l'harmonie tarusate, sur un projet de 300 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES